

RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL : LE TEMPS D'AGIR



Analyse

Août 2011
Luca Ciccia
Chargé de projets

La réduction du temps de travail salarié constitue un fait historique. En près de 150 ans, nous travaillons en moyenne deux fois moins qu'avant. Les carrières commencent plus tard et finissent plus tôt. A cela s'ajoutent les congés payés, les jours fériés et la réduction du temps de travail hebdomadaire qui ont été au cœur des luttes sociales et politiques et se sont considérablement développés. Depuis le début des années 1980, le temps de travail a encore diminué, mais de manière moins importante qu'auparavant et davantage par le biais d'un partage inégal et individualisé: crédit-temps, temps-partiel, intérim, CDD, chômage, prépension, etc.

Le débat sur la Réduction Collective du Temps de Travail semble aujourd'hui faire une pause. Hormis quelques discours syndicaux peu relayés dans les cahiers de revendications, et sa présence discrète dans certains programmes politiques, la RCTT n'est plus à l'ordre du jour. Au contraire. Le débat actuel porte davantage sur l'allongement du temps de travail : allongement de la durée de la carrière, ouverture aux heures supplémentaires, débat sur le nombre global de congés, « travailler plus pour gagner plus », annualisation du temps de travail¹, travail du dimanche², pression sur le crédit-temps³, etc.

L'objectif de la croissance économique ne serait-il plus d'améliorer la qualité de vie de tous ? L'augmentation de la productivité horaire ne devrait-elle plus servir à réduire le temps de travail ? Le premier des libéraux, Adam Smith, estimait que « *l'Etat vraiment opulent est celui dans lequel l'abondance est aisément accessible ou dans lequel une faible quantité de travail est capable de procurer à chaque homme une grande abondance de toutes les nécessités et de tous les agréments de la vie* »⁴. Or, les politiques économiques néolibérales n'intègrent plus la diminution du temps de travail dans leur modèle. Pourtant, la RCTT est un outil de politique économique qui a fait ses preuves. Mieux encore, elle s'inscrit dans un projet de société basée sur la cohésion sociale et l'autonomie des individus. Des valeurs que l'économie sociale partage...

Les objectifs de la RCTT

« A partir du moment où la journée de travail devient supportable, ce n'est plus que l'action du mouvement ouvrier qui peut entraîner une réduction qui soit autre que celle du chômage forcé. Nous croyons donc que le progrès économique n'est qu'une condition permissive. La cause réelle de la

¹ Le temps de travail est en principe hebdomadaire. Pour obtenir davantage de flexibilité les employeurs souhaitent imposer l'annualisation du temps de travail de façon à ce que la moyenne de 38heures hebdomadaires puisse être atteinte en annualisant l'horaire de travail. Le secteur de la construction automobile a ainsi obtenu un calcul du temps de travail sur une base trisannuelle.

² Surtout dans le secteur de la distribution mais également, et en cascade, dans tout le secteur de la vente (textile, horeca, etc.) ainsi que de la garde d'enfant.

³ Pour diminuer le montant de l'allocation, diminuer sa prise en compte pour la calcul de la pension, limiter l'accès au droit, etc.

⁴ A. SMITH, « *Adam Smith as student and professor* », 1937 (1760), Glasgow.

réduction est l'action ouvrière »⁵. La réduction du temps de travail n'est pas un phénomène naturel. Si les conditions économiques sont un facteur positif, elle est avant tout le fruit de luttes sociales et politiques. La question du « rapport de force » s'avère donc importante, plus capitale encore est l'objectif de la RCTT, c'est bien lui qui mobilise. On peut ramener le débat sur la RCTT à trois objectifs principaux : le juste partage des richesses produites, la cohésion sociale et l'emploi. Mais de nombreuses autres finalités tout aussi importantes lui sont attribuées : l'égalité homme-femme, la qualité de vie, la participation citoyenne ou l'écologie.

Le juste partage des richesses créées par le travail

Première évidence, si les mouvements ouvriers ont lutté pour diminuer le temps de travail (et même le réduire à zéro pour les enfants), c'est parce qu'ils estimaient travailler trop, et pour trois fois rien. Alors que le salariat se répand à la faveur de la révolution industrielle, la journée de 12 heures et la semaine de 6 jours légitime l'opposition des ouvriers. Sans autre propriété que leur force de travail, les ouvriers sont obligés de louer leurs temps libre pour produire au bénéfice de l'entrepreneur et de ses actionnaires. Cette situation atteint des proportions inégalées dans l'histoire occidentale. Sauf si l'on considère la situation de l'esclavage ...

La RCTT est avant tout un débat sur les conditions de la location de la force de travail. D'autant plus que l'entrepreneur capitaliste souhaite nécessairement diminuer ses coûts de production, et donc le coût du travail, pour maximiser ses profits. Marx le soulignait, « la tendance générale de la production capitaliste n'est pas d'élever les salaires moyens mais de les abaisser, c'est-à-dire de ramener plus ou moins la valeur du travail à sa limite la plus basse »⁶. Le temps de travail est donc indissociable de la question du coût. Réduire collectivement le temps de travail, sans réduire le salaire, c'est influencer de manière directe sur le partage des gains de productivité, en faveur du salarié. C'est récupérer une partie des richesses qu'il crée.

Sur une longue période, les gains de productivité croissent toujours. Il n'y a pas de limite économique à considérer que le temps de travail puisse diminuer de manière concordante. Et ce, jusqu'à ce que la productivité et l'automatisation permettent de réduire le temps de travail hebdomadaire à quelques heures.

Le partage des gains de productivité entre profit et salaire n'a plus été équitable depuis le début des années 1980. La réduction du temps de travail est donc en panne. Le discours syndical relève l'inégale distribution des richesses créées en faveur des actionnaires pour justifier la revendication d'une RCTT sans pertes de salaires, avec embauches compensatoires. Il est vrai qu'en trente ans les revenus du capital ont vu leurs parts du PIB augmenter de 10%⁷, sans que le réinvestissement – et l'emploi – ne suive. La RCTT est donc avant toute chose, une mesure visant l'égalité, dans un contexte où depuis qu'elle n'est plus mise en œuvre, les inégalités augmentent...

Sur les trente dernières années, le PIB belge a triplé. A quoi cette richesse a-t-elle été affectée ? En dehors du maintien relatif des services publics et de la protection sociale, la richesse nouvelle a été accaparée par les actionnaires et ... par notre besoin de consommation ! Elle n'a que peu été utilisée pour augmenter notre « temps libre ». Ce mauvais partage des gains de productivité s'est réalisé au détriment de la cohésion sociale et de l'emploi – de qualité –, les deux autres grands objectifs de la RCTT.

La cohésion sociale

Avant la révolution industrielle, les « non-proprétaires » louaient leur force de travail de manière aléatoire, juste ce qu'il fallait, pour pouvoir vivre, librement. Avec l'évolution démographique et la révolution agraire, l'entrepreneur a pris le contrôle sur le travailleur et a fixé le prix du travail à son

⁵ J. NEUVILLE, « L'évolution des relations industrielles. Tome 2. La lutte ouvrière pour la maîtrise du temps. Partie 2. La conquête des 8 heures et la revendication des 40 heures », p265, Vie ouvrière asbl, 1981, Bruxelles.

⁶ K. MARX, « Salaires, prix et profits », Le temps des cerises. 2006.

⁷ R. SAVAGE, « Economie belge, 1953-2000. Ruptures et mutations », UCL, 2004.

avantage. Il l'a dépossédé de son outil de travail en intégrant le travail dans le cadre de l'usine. C'est ce qui s'est produit dans l'industrie textile par exemple. Les artisans indépendants, regroupés dans des corporations, sont devenus salariés, dépendants. Si l'on remonte au moyen-âge, temps de flâneries et de fêtes⁸, le temps de travail « pour autrui » était réduit au strict minimum. Le salariat introduit une distinction fondamentale. Il développe le travail hétéronome (soit le travail réalisé pour autrui, dans le cadre d'une relation salariale), au détriment du travail autonome (le travail fait pour soi⁹). La logique de la spécialisation des tâches qui consiste à diviser le travail de façon à ce qu'il soit mieux réalisé et plus productif exerce dans le même temps une pression considérable sur le travail autonome. La marchandisation du travail « autonome » s'étend au même rythme que le salariat et sa spécialisation. La dualisation du monde du travail entre les spécialistes productifs et les non-spécialistes peu productifs n'en est que renforcée.

Sur base de ce constat, André Gorz attribue deux objectifs à la RCTT. « *La réduction généralisée de la durée du travail correspond à un choix de société par ses deux objectifs inséparables : a) que tout le monde travaille de moins en moins afin que tout le monde puisse travailler et développer hors de son travail les potentialités personnelles qui ne trouvent pas à s'épanouir dans celui-ci ; b) qu'une proportion beaucoup plus importante de la population puisse accéder à des tâches professionnelles qualifiées, complexes, créatrices, responsables, permettant d'évoluer, et de se renouveler continuellement* »¹⁰.

A l'objectif de la juste distribution des gains de productivité, Gorz ajoute donc l'objectif du plein-emploi, de la cohésion sociale et du développement du travail « autonome ». Il faut diminuer le temps de travail pour éviter la constitution d'une « *société en sablier* »¹¹. Avec d'une part une élite qui s'accapare les métiers productifs, valorisés et à hautes compétences, et, de l'autre, une masse d'individus devant se contenter du chômage ou des petits boulots, bien souvent nés de la marchandisation de la sphère autonome. Pour Gorz, la RCTT doit permettre d'éviter la reconstruction d'une classe servile favorisant la productivité de l'élite, qui en accaparerait les fruits.

A cet égard, l'évolution actuelle des services « domestiques » est troublante. C'est dans ces secteurs d'activité que les emplois se créent depuis plusieurs années, suivant le modèle américain. Mais le modèle est plus ancien. Il date de la période phare du libéralisme le plus pur. « *Il y a un parallèle frappant avec l'évolution qui s'est produite au siècle dernier quand, par suite de la concentration agraire et de la mécanisation de l'industrie textile, des millions de chômeurs et de chômeuses se sont fait embaucher comme domestiques : les serviteurs personnels et domestiques ont représenté 14% de la population active britannique entre 1851 et 1911* »¹².

La RCTT vise la cohésion sociale car elle diminue la dualisation du monde du travail et de la société. Le temps de travail libéré permet le maintien d'une sphère « autonome », loin des impératifs de marchandisation et de productivité maximale des individus. Réduire et partager le temps de travail, c'est aussi le pouvoir accentué par la spécialisation des tâches qui est rendu plus accessible à tous. Après le juste partage des fruits de la productivité, la cohésion sociale est le deuxième objectif important, indissociable de l'objectif le plus communément mis en débat : la création d'emploi.

La création d'emploi

« Travailler moins, pour travailler tous », tel est finalement l'objectif le plus évident assigné à la RCTT. La France, sous Lionel Jospin, est le dernier exemple important de processus de réduction collective du temps de travail. L'exposé des motifs des deux lois de la ministre Aubry était très clair. L'objectif

⁸ Au Moyen Âge, près d'une journée sur trois est chômée, il y a beaucoup de vacances. La majorité des fêtes sont catholiques, mais la tradition a conservé quelques rites d'origine païenne. Et le sevrage est loin de la condition d'esclave. Le serf a des droits et des devoirs et peut quitter son « employeur » à tout moment. Voir <http://www.histoire-france.net/moyen/vie-quotidienne.html>

⁹ On peut distinguer en son sein le travail domestique, le travail fait pour soi ou pour la collectivité mais dans un cadre volontaire, et le vrai temps libre.

¹⁰ A. GORZ, « *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique.* », p. 235, Galilée, 1988.

¹¹ A. LIPIETZ, « *La société en sablier* », La Découverte, 1996.

¹² A. GORZ, « *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique.* », p. 273, Galilée, 1988.

était de « *recourir à tous les moyens possibles pour réduire le chômage* »¹³. La RCTT constitue donc aussi un instrument de politique de l'emploi, pour peu que l'on souhaite le plein-emploi de qualité. La logique est la suivante : le temps de travail est globalement réparti au sein de la population. La première répartition du temps de travail se fait entre chômeurs et salariés. Ensuite, les salariés se distingueront entre ceux qui font des heures supplémentaires et ceux qui travaillent à temps partiel et de manière temporaire. Réduire collectivement le temps de travail, avec embauches compensatoires, c'est donc permettre à plus de personnes de travailler de manière plus égalitaire.

Alors que le nombre de chômeurs est globalement stable depuis plus de 30 ans de politiques libérales appliquées dans toute l'Europe, le temps pourrait être venu de reconsidérer les politiques de l'emploi. Sauf à considérer comme quantité négligeable les 567.000 chômeurs de 2010¹⁴. La « banalisation du mal »¹⁵ paraît gangréner tous les faiseurs d'opinions qui répètent inlassablement les mêmes remèdes, sans constater l'échec et en tirer les conclusions...

Pourtant la RCTT a déjà fait ses preuves. De 1953 à la fin du 20^{ème} siècle, le temps de travail a diminué de 30%, en moins de 40 ans : 2270 heures par an contre moins de 1600 heures en 1999. Mais 85% de cette Réduction Du Temps de travail est intervenue avant 1981 ! « *Un simple calcul « mécanique » permet d'indiquer que cette RDT depuis 1953, appliquée au seul emploi salarié privé, représentait fin 1999 l'équivalent de plus de 750.000 emplois, dont 125.000 pour la période post-1981* »¹⁶. Dit autrement, la réduction du temps de travail des cinquante dernières années a permis la création d'un cinquième des emplois salariés.

Plus proche de nous, l'expérience des 35 heures françaises est riche d'enseignement. « *en deux ans (1999 et 2000), environ 5 millions de salariés – moitié des salariés concernés, mais un quart seulement de l'ensemble des salariés – ont vu leur durée de travail passer à 35 heures et l'on a assisté à la création de 250.000 emplois supplémentaires* »¹⁷. Les estimations actuelles portent sur un total d'emplois créés de 350.000 entre 1998 et 2002 (période de mise en œuvre des 35 heures). Fait important pour les économistes, lors de cette vaste réorganisation du temps de travail, la productivité horaire a davantage augmenté en France que dans les pays voisins. Seuls les idéologues peuvent affirmer que les 35 heures étaient nuisibles pour la croissance et l'emploi.

RCTT : clé pour le plein-emploi ?

Peut-on considérer que la RCTT vise à produire le plein-emploi ? Evidemment non. Pour atteindre le plein-emploi, c'est toute la pensée économique actuelle qu'il faudrait revoir.

Le néolibéralisme s'impose au monde grâce à la libéralisation des capitaux qui permet aux « marchés » de dicter leurs lois aux démocraties. « Marchés » qui, depuis les années 70', peuvent également spéculer sur les monnaies nationales, parce qu'il n'existe plus de monnaie internationale de référence qui stabilisait l'ensemble monétaire mondial¹⁸. La guerre monétaire que se livre actuellement la Chine et les Etats-Unis n'est que le symptôme de cette libéralisation des monnaies en l'absence de monnaie internationale de référence.

¹³ B. BRUHNES, D. CLERC, D. MEDA, B. PERRET, « *35 Heures : le temps du bilan* », p. 85, Desclée De Brouwer,

¹⁴ Auxquels il faut ajouter les non-inscrits et exclus, qui ne se retrouvent pas au CPAS, sans emploi également. Sans oublier les usagers des CPAS qui ont octroyé le revenu d'intégration à plus de 158.000 personnes.

¹⁵ Il y a banalisation du mal quand une situation objective de « mal » semble ne plus être perçue comme telle. C'est très clairement le cas en matière de chômage et de pauvreté. Le concept de banalisation du mal renvoie aux travaux de Hannah Arendt qui tenta d'expliquer comment l'horreur de la Shoah a pu devenir banalisée. La banalisation des petits maux engendre la banalisation du mal le plus absolu. Dans « *Souffrance en France* », le sociologue Christophe Dejours a réutilisé ce concept de banalisation du mal pour décortiquer le fonctionnement de la souffrance au travail.

¹⁶ R. SAVAGE (Collectif sous la direction de). « *Histoire inédite de l'économie en Belgique. De 1945 à nos jours* ». Couleurs Livres. p.47

¹⁷ B. BRUHNES, D. CLERC, D. MEDA, B. PERRET, « *35 Heures : le temps du bilan* », p. 24, Desclée De Brouwer.

¹⁸ C'est l'or qui jouait ce rôle de monnaie internationale de référence. Nixon, en 1971, brisa le lien entre le dollar et l'or. Plus rien ne retenait la création monétaire virtuelle, permettant ainsi au dollar de devenir la monnaie internationale de référence, obligeant le reste du monde à financer les USA. Cette rupture entre la création monétaire et la réserve d'or ou d'argent est une rupture historique majeure. Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89talon-or>

Le niveau européen n'est pas davantage protégé des requins financiers vu le rôle de la Banque centrale européenne, indépendante du pouvoir public par la volonté politique, qui n'a pour seul objectif que la stabilité des prix - soit une inflation inférieure à 2%. Le problème est que l'objectif constitutionnel européen de lutte contre la hausse des prix est contradictoire avec l'objectif du plein-emploi. On constate depuis 1983 que les pays européens ont maintenu des taux de chômage élevés sans inflation¹⁹. Lutter contre l'inflation (qui se traduit par des politiques de modération salariale empêchant toute RCTT²⁰) n'a pas d'effet positif sur l'emploi. Inversement, les trente glorieuses qui suivirent la seconde guerre mondiale connurent le plein-emploi et une inflation forte. Le cadre macro-économique actuel n'a pas pour objectif premier le plein-emploi, mais bien la rentabilité des capitaux !

Faut-il pour autant attendre que le cadre macro-économique change pour mettre en œuvre une politique de réduction collective du temps de travail ? Non ! Même en jouant le jeu de la compétitivité imposée par les « marchés », les pouvoirs publics ont les moyens de mettre en œuvre les conditions d'une négociation correcte entre partenaires sociaux. Il faut pour cela prendre exemple sur la France qui a su jouer du bâton (la loi) et de la carotte (le soutien financier). C'est donc essentiellement par le biais fiscal qu'une RCTT peut être négociée contre embauche compensatoire. Pourquoi ne pas imaginer que les réductions de cotisations sociales puissent être réellement conditionnées à la création d'emploi, dans le cadre d'une réduction collective du temps de travail ? L'autre voie complémentaire à explorer est celle de la redistribution des revenus entre salariés, vu la croissance de la tension salariale. Mais admettons que nous perdions alors l'un des objectifs premiers de la RCTT qui vise à mieux distribuer les richesses créées par le travail, accaparées par les actionnaires...

Enfin, le modèle de l'économie sociale qui vise à réinvestir l'éventuel profit pour le développement de l'activité semble être la meilleure voie du plein-emploi. A l'inverse, le phénomène de financiarisation des entreprises et de l'économie, soit ces entreprises détenues par des investisseurs qui ponctionnent la plus grande part de sa valeur ajoutée au détriment de l'investissement dans l'activité, semble avoir une lourde responsabilité dans le plein-chômage que nous subissons.

Genre, citoyenneté et qualité de vie

De nombreux autres objectifs, plus ou moins confirmés, le plus souvent à vérifier sont attribués à la RCTT. La question la plus délicate est celle relative à l'amélioration de la condition des femmes. Elles sont les principales victimes de la précarisation du marché du travail, surtout par le biais du chômage et du temps-partiel. La flexibilité du temps de travail les touche particulièrement. Sans compter les doubles journées de travail (le travail ménager à domicile). Une politique volontariste en faveur d'une vaste RCTT aurait pour effet d'améliorer les conditions de travail, surtout des temps partiels. Mais rien n'indique que la situation des femmes en termes de doubles journées serait modifiée. L'expérience française entraîne néanmoins une conséquence légèrement positive pour les temps partiels (en légère diminution sur cette période), mais pas suffisante. Quant à la diminution du chômage, elle leur a été profitable. La RCTT a donc quelques effets bénéfiques pour les femmes, n'affecte pas leurs conditions mais ne les relève pas de manière suffisante. La cause principale de cet espoir non rencontré réside dans la négociation de la flexibilité exigée par les employeurs en contrepartie. Trop souvent, la situation des femmes n'a pas assez été prise en compte par ce monde du travail encore très masculin, tant côté patronal que syndical²¹.

¹⁹ J. NAGELS, « Objectifs contradictoires : stabilité des prix et plein-emploi » in *Éléments d'économie politique. Critique de la pensée unique*, pp 633-636, 1997, Bruxelles.

²⁰ L. CICCIA, « La norme salariale a 10 ans », Brochure CNE, 2006. Disponible en ligne via <http://www.cne-gnc.be/--%20BullMit/EncartNorme.pdf>. La politique de modération salariale qui empêche toute RCTT se traduit en Belgique par la loi de 1996 dite de « sauvegarde préventive de la compétitivité » qui fixe le cadre de la négociation de la norme salariale. Les augmentations salariales (ou le coût d'une réduction de temps de travail) ne peuvent évoluer plus vite que la moyenne de l'évolution du coût salarial des trois pays voisins. La logique de compétitivité par les coûts a remplacé la logique de partage des fruits de la productivité, pour le bénéfice des actionnaires qui voient ainsi leurs dividendes gonflés. Pour un rapport complet sur l'évolution de la distribution des revenus, l'enquête du DULBEA est disponible en ligne via http://www.cgsp-irw.be/documents/dossier_docu/salaires/DULBEA-pouvoirachat.pdf

²¹ Voir V. LOOTVOET, « Les féministes et la « conciliation » », in « *Politique, revue de débat* » N°67, Novembre-décembre 2010. Voir également D. MEDA, « *Travailler moins pour vivre mieux* » in « *35 Heures, le temps du bilan* » Op.cit.

Dans le contexte de repli sur soi, de montée de l'individualisme et d'apolitisme important, la réduction du temps de travail pourrait aussi permettre une plus grande implication dans la cité. Les avantages du gain de temps pour soi ayant des répercussions pour la collectivité sont nombreux : plus d'implication dans la vie associative et bénévole, plus de temps pour se mouvoir de manière plus écologique, plus de temps pour participer à des initiatives tels que les groupes d'achat collectif ou pour prendre part à des systèmes d'échanges locaux, pour s'impliquer dans l'école ou la crèche de ses enfants, dans la maison de retraite de ses parents, etc. La réduction du temps de travail, offrirait aussi plus de temps avec ses amis, sa famille et ses enfants de manière à resserrer le lien social. La RCTT, ce serait aussi plus de temps pour soi, tout simplement.

Enfin, l'explosion de l'usage d'antidépresseurs, d'alcool et de drogues pour faire face à cette société de plus en plus stressante où le temps ne cesse de manquer permet de justifier le besoin de temps pour soi, pour améliorer sa qualité de vie. Le problème de la souffrance au travail est de plus en plus pris en compte et les cas médiatisés de suicide au travail n'en sont que l'iceberg. Néanmoins, la RCTT, si elle peut contribuer à améliorer la qualité de vie, ne le fera pas nécessairement !

S'il fallait donc choisir entre « travailler moins pour vivre mieux » et « travailler moins pour travailler tous », il semble qu'il faille privilégier une formule moins simple et qui dirait : « travailler moins, pour travailler plus nombreux, et se donner l'occasion de vivre mieux ». Car qui peut savoir si le gain de temps libre ne consistera pas à passer davantage de temps devant sa télévision... L'augmentation de la qualité de vie suppose donc d'offrir une culture, des services publics et collectifs qui permettent à tout un chacun de réellement choisir ce qu'il en fera, et pourquoi il le fera.

La RCTT au nom de l'environnement ?

Certains écologistes estiment que le développement économique est incompatible avec la préservation de notre environnement, des ressources naturelles et du climat. Très controversée, l'impossibilité présumée d'un découplage entre émissions de gaz à effets de serre et développement économique donne à la RCTT une ambition supplémentaire, un outil de survie de notre civilisation. La décroissance a fait irruption dans les discussions économiques et la RCTT y joue un rôle important²². Car si la croissance équivaut pour les écologistes à la destruction de l'environnement, sans même que l'impact sur l'amélioration de la qualité de vie ne soit certaine, la décroissance est-elle aussi source de dégâts sociaux importants. Le chômage est le premier d'entre eux. Pour construire un nouveau mode de développement non-basé sur la croissance du PIB tel que prôné aujourd'hui, des économistes écologistes comme Tim Jackson estiment qu'il faut réduire de manière importante le temps de travail, car c'est « *la solution la plus simple et la plus souvent citée au défi du maintien du plein emploi sans augmentation de la production* »²³. Il s'agit d'assumer démocratiquement une société dont l'augmentation de la productivité n'est pas une fin en soi. Dans ce cadre, il semblerait en effet indispensable de créer de l'emploi par la RCTT afin de compenser l'augmentation du chômage que provoquerait une société où la prospérité se construirait sur la stagnation économique.

L'économie sociale : à la croisée des chemins ?

L'économie sociale est particulièrement concernée par le débat sur le temps de travail. Les principes qui la fondent paraissent même avoir été écrits pour répondre aux objectifs de la RCTT. Pourtant, l'économie sociale ne semble pas se démarquer dans ses pratiques par rapport aux entreprises de l'économie classique. Et il ressort même que certains secteurs « privés », caractérisés par une plus grande productivité et un schéma classique de concertation sociale, bénéficient d'un temps de travail inférieur à ceux des différents secteurs de l'économie sociale. Enfin, le secteur de l'économie sociale,

²² L.CICCIA, « Faire l'économie de la croissance », SAW-B, janvier 2011. Voir : http://www.saw-b.be/EP/2011/A1101alternative_croissance.pdf

²³ T. JACKSON, « *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable* », Edition de boeck & Etopia, 2010, p.140.

par certains services qu'il preste (titres-services, ...), participe à la dualisation du monde du travail et à la société en sablier.

Néanmoins, dans un contexte où les services aux personnes ne peuvent qu'augmenter, le rôle de l'économie sociale peut être (et l'est de fait le plus souvent) d'éviter la « relations servile » en offrant un cadre qui permet au travailleur de ne pas être à la merci du « client ». « *Dans un monde où (par exemple) les personnes vieillissantes seront de plus en plus séparées, ne fut-ce que géographiquement, de leurs enfants et devront affronter seules leur propre affaiblissement dans un milieu climatique en rapide changement, la reconstruction d'une communauté artificielle où certains seront payés à s'occuper des autres est pourtant le principal des axes possibles d'expansion de l'activité, riche de "sens" dans tous les sens du mot. Encore faut-il penser les formes organisationnelles, les formes de financement, les formes de contrôle social, de définition sociale du sens de ces activités...* ». ²⁴ Les entreprises d'économie sociale actives dans les services aux personnes doivent y réfléchir, si elles ne veulent pas baisser pavillon.

Enfin, ce serait une erreur d'analyse importante de croire que l'économie sociale et la manière d'entreprendre qu'elle tente de promouvoir ne sont pas, *a priori*, la mieux à même de répondre aux objectifs de la RCTT et de la mettre en œuvre. Si toutes les entreprises fonctionnaient loin de l'objectif premier de profit, le temps de travail (et les conditions de travail) serait plus confortable que ce qu'il n'est à l'heure actuelle. Mais l'économie sociale est bien souvent en concurrence avec le secteur privé. Et les pouvoirs publics jouent le jeu de cette libre concurrence – en termes de politique d'octroi de subsides ou de marchés publics, etc. L'économie sociale a donc un désavantage compétitif avec un secteur privé – trop souvent peu scrupuleux à l'égard du monde du travail – qui, par le jeu de la libre concurrence, empêche l'économie sociale d'appliquer au mieux ses principes.

Néanmoins, il serait sans doute souhaitable que le secteur tente davantage de montrer l'exemple en la matière. Il doit le faire dans le cadre qui est le sien. Mais les difficultés seront bien vite présentes. C'est pourquoi il faut sans doute réfléchir à sortir du jeu faussé de la concurrence avec le secteur privé. Pour réaliser un autre modèle de société, il faut transformer l'économie classique. Mais, en attendant, l'économie sociale ne doit-elle pas s'affranchir du circuit de l'économie classique et vivre dans ses propres circuits intégrés ? C'est ce que prônait Rosa Luxembourg évoquant l'impossibilité pour le modèle coopératif de survivre en modèle libéral de concurrence sans se soustraire au marché devenu capitaliste. Elle insistait sur la nécessité pour les coopératives de production de collaborer avec des coopératives de consommation, et de se financer par le biais de coopératives d'épargnes²⁵. C'est également le principe prôné par les « Equitables pionniers de Rochdale », fondateurs de la première grande coopérative anglaise²⁶. L'économie de marché serait dès lors réduite au cadre de l'économie sociale, non capitaliste. Alors seulement, la société de plein-emploi, où le travail fait sens et n'a pas vocation à occuper tout le temps de vie, pourra trouver à s'épanouir. N'est-ce pas cette société d'abondance qu'évoquait Adam Smith que doit créer l'économie sociale ?

Le débat sur la réduction sur le temps de travail interroge l'économie sociale mais il raisonne aussi en chacun de nous. Il ébranle notre attachement profond, collectif et individuel, à la valeur « travail ». Même le héros socialiste Jean Jaurès estimait que « *le plus bel effort de la civilisation industrielle est d'avoir inculqué aux masses l'habitude passionnée du travail* » et de les avoir sorties de la « *demi-flânerie du Moyen-âge* »²⁷. Penser la RCTT, c'est aussi penser le travail, le non-travail, la paresse. Sommes-nous prêts à endosser cette maxime qui introduit l'œuvre de Paul Lafargue : « *Paressons en toutes choses, hormis en aimant et en buvant, hormis en pareissant* »²⁸ ? N'est-ce pas la question qui doit précéder toutes les autres ?

²⁴ A. LIPIETZ, « *Métamorphoses du travail. Quête de sens* » in « Mouvement » n°53, Décembre 2007. Voir : <http://lipietz.net/spip.php?article2152>

²⁵ R. LUXEMBOURG, « *Réforme sociale ou révolution ? Grève de masse, parti et syndicats* », La Découverte, 2001.

²⁶ P. TOUCAS et M. DREYFUS, « *Les coopérateurs. Deux siècles de pratique coopérative* », éd. Atelier, 2005.

²⁷ J. JAURES, « *Œuvres de Jean Jaurès. Tome 2 : Le passage au socialisme* », Fayard, 2009.

²⁸ P. LAFARGUE, « *Le droit à la paresse. Réfutation du « droit au travail de 1848* » », La Découverte, 2010 (1880).